



SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 25 MARS 2021

Convocations adressées le vendredi 19 mars 2021

Nombre de délégués titulaires présents : 69

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Wilfried SCHWARTZ, Cathy SAVOUREY, Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Laurent RAYMOND, Emmanuel DENIS, Cédric DE OLIVEIRA, Cathy MUNSCH-MASSET, Philippe CLEMOT, Sébastien MARAIS, Nathalie SAVATON, Christian GATARD, Marie QUINTON, Thierry CHAILLOUX, Alice WANNERROY, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Martin COHEN, Aude GOBLET, Gérard DAVIET, Emmanuel DUMENIL, Bruno FENET, Régis SALIC, Patricia SUARD, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel FRANCOIS, Christophe LOYAU-TULASNE, Christophe BOUCHET, Thibault COULON, Dominique SARDOU, Danielle PLOQUIN, Francine LEMARIE, Michel GILLOT, Barbara DARNET MALAQUIN, Armelle AUDIN, Oulématou BA-TALL, Christian BONNARD, Dominique BOULOZ, Philippe BOURLIER, Romain BRUTINAUD, Céline DELAGARDE, Christophe DUPIN, Evelyne DUPUY, Benoît FAUCHEUX, Franck GAGNAIRE, Stéphanie AK, Catherine GAULTIER, Francis GERARD, Aylin GULHAN, Betsabée HAAS, Claudie HALLARD, Stéphane HOUQUES, Elodie HUAULT, Laure JAVELOT, Olivier LEBRETON, Laurence LEFEVRE, Odile MACE, Iman MANZARI, Antoine MARTIN, Affiwa METREAU, Marion NICOLAY CABANNE, Judicaël OSMOND, Jean-Gérard PAUMIER, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christopher SEBAOUN, Bernard SOL, Michel SOULAS, Eric THOMAS.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Patrick LEFRANCOIS a donné pouvoir à Odile MACE, Didier VALLEE a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Frédérique BARBIER a donné pouvoir à Emmanuel DENIS, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Christine BLET a donné pouvoir à Marie QUINTON, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Armelle GALLOT-LAVALLEE a donné pouvoir à Martin COHEN, Valérie JABOT a donné pouvoir à Michel GILLOT, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Oulématou BA-TALL, Elise PEREIRA-NUNES a donné pouvoir à Iman MANZARI, Benoist PIERRE a donné pouvoir à Barbara DARNET MALAQUIN, Catherine REYNAUD a donné pouvoir à Alice WANNERROY, Sébastien CLEMENT, Bertrand RENAUD

Désignation de Evelyne DUPUY, Conseiller Métropolitaine en qualité de Secrétaire de séance.

C_21_03_25_020- TRANSITION CITOYENNE - INSTALLATION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT - COMPOSITION

Madame Marie QUINTON, vice-présidente donne lecture du rapport suivant :

Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50.000 habitants mettent en place un conseil de développement. Régie par les dispositions de l'article L.5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette instance de démocratie participative propre aux grandes intercommunalités a pour vocation, de par sa composition, à apporter un regard citoyen sur les grandes questions métropolitaines.

C'est ainsi que les Conseils de développement (CODEV) sont composés à parité d'hommes et de femmes, reflétant la population du territoire, telle qu'issue du recensement, dans ses différentes classes d'âge. Ils doivent par ailleurs être composés de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de la Métropole.

Succédant au Conseil de développement de l'agglomération tourangelle installée en 2007 jusqu'en 2013, le CODEV de Tours Métropole a été installé en 2016. Fonctionnant de manière ininterrompue et de façon très productive, il a, jusqu'en mars 2020, produit 20 rapports tant sur saisine de la Métropole qu'en auto-saisine. Mobilisant l'expertise d'usage de ses membres, le CODEV a ainsi abordé des questions aussi diverses que la vie étudiante, le tracé du tramway, l'économie circulaire, la vie des seniors, ou encore l'accueil des entreprises, les relations internationales d'une métropole, les politiques contractuelles.

Cette instance, qui s'organise librement, est associée à l'élaboration du projet de territoire et consulté sur tout document de prospective et de planification, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques publiques métropolitaines.

Totalisant près de 4000 heures de réflexion citoyenne, le CODEV 1 s'est inscrit dans le paysage institutionnel, et s'est affirmé comme animateur du débat public au service d'une institution métropolitaine cherchant à consolider son lien avec ses habitants.

Le mandat des membres du CODEV s'étant éteint à la fin de la précédente mandature, il s'agit de procéder à la réinstallation de ce dernier, en faisant quelque peu évoluer sa composition. Il sera désormais composé de 111 membres :

- **Un collège de 55 personnes tirées au sort** : Si le CODEV 1 était composé à 50% d'habitants issus d'un appel à candidature, il est désormais souhaité de recourir au tirage au sort afin d'inclure davantage d'habitants qui ne seraient pas familiers de la participation, comme les jeunes et les femmes, et qui seraient plus proches de la sociologie et de la démographie du territoire.

Aussi, un tirage au sort initial, opéré notamment sur les 22 listes électorales des communes membres, alimentera une base citoyenne, retravaillée ensuite en panels permettant la représentativité prévue par l'article L.5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précité. Il est précisé que 10 jeunes de moins de 27 ans devront être compris dans ce collège Citoyen de 55 membres.

45 membres seront répartis en fonction par commune selon leur strate démographique, soit :

Commune	Nombre de représentants tirés au sort
Ballan-Miré	1
Berthenay	1
Chambray-Lès-Tours	2
Chanceaux-sur-Choisille	1
Druye	1
Fondettes	2
Joué-Lès-Tours	6
La Membrolle-sur-Choisille	1
La Riche	2
Luynes	1
Mettray	1
Notre-Dame-d'Oé	1
Parçay-Meslay	1
Rochecorbon	1
Saint-Avertin	2
Saint-Cyr-sur-Loire	2
Saint-Etienne-de-Chigny	1
Saint-Genouph	1
Saint-Pierre-des-Corps	2
Savonnières	1
Tours	13
Villandry	1
	45

- **Un collège des 22 représentants des communes** : chaque commune de la Métropole désigne un représentant, ou fait appel au tirage au sort, selon son choix.
- **Un collège de 19 représentants des milieux socio-professionnels** : *CFDT, CGT, CFTC, FO, Unsa, Solidaires 37, FSU, Medef, CGC, CPME, FNSEA, U2P, Confédération paysanne, Union artisanale pour le travail, CCI, Chambre des métiers, Chambre d'agriculture, Jeune Chambre économique, Centre des jeunes dirigeants*
- **Un collège de 15 personnes qualifiées désignées par le Président de Tours Métropole dont** : Université de Tours (2 sièges : président ou son représentant et le vice-président étudiant), Le CHRU (1 siège), des représentants des associations.

Sa présidence sera désignée par le Président de la Métropole, et exercera son mandat pendant la durée de la mandature. Un règlement intérieur établi par le CODEV sera établi. Une charte de la participation citoyenne, intégrée au pacte

de gouvernance, prévoira les modalités de collaboration entre le CODEV et la Métropole, qui fournira au CODEV les moyens d'exercice de son mandat. Outil de la politique métropolitaine en matière de transition citoyenne, il sera administré par du personnel métropolitain et contribuera à l'émergence et l'organisation d'une culture de l'ingénierie territoriale de la concertation.

Pour tenir compte de ses délais de mise en place, le Conseil de développement pourra se réunir et émettre des avis dès lors que deux de ses quatre collèges sont constitués. Cette disposition transitoire prendra fin au plus tard en septembre 2021.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-10-1,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 11 mars 2021,

- **AUTORISE** l'installation du Conseil de Développement de la Métropole de Tours Val de Loire,

- **FIXE** sa composition comme suit :

- Un collège de socio-professionnels de 19 membres,
- Un collège de personnes qualifiées de 15 membres,
- Un collège de 55 habitants issus du tirage au sort, dont 10 jeunes de moins de 27 ans.
- Un collège de 22 représentants désignés par les communes de la Métropole.

- **DECIDE** que le Conseil de développement pourra se réunir et émettre des avis dès lors que deux de ses quatre collèges seront constitués. Cette disposition transitoire prendra fin au plus tard en septembre 2021.

Le Conseil Métropolitain adopte à l'unanimité.

5 abstentions : Mme NICOLAY CABANNE, MM. BOUCHET, COULON, BRUTINAUD, LEBRETON

**Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,**



Frédéric CHABELLARD